

Département
du VAL d'OISE

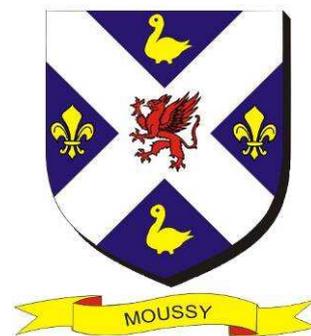
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Fax : 09.72.37.70.17

Courriel : mairiemoussy95@free.fr

Site : www.moussy.fr

**ARRÊTE n° 20171201
PRESCRIVANT L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE
PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLU**

LE MAIRE,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment ses articles 236 et suivants,

Vu le décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et pris en application des articles 236 et suivants de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu les articles R 123.7 à R 123.23 du code de l'environnement et notamment l'article R 123.9,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-19 et suivants et R.153-8 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 4 juin 2015 décidant l'élaboration du Plan local d'Urbanisme.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 août 2017 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme.

Vu l'ordonnance du 11 décembre 2017 du Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE désignant Monsieur FLOQUET Maurice en qualité de Commissaire Enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1er : – Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme.

ARTICLE 2 : – Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant 34 jours consécutifs, du lundi 22 janvier 2018 au samedi 24 février 2018

inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie ou par messagerie internet : plu@moussy.fr

ARTICLE 3 : - Monsieur FLOQUET Maurice, siégera à la mairie où toutes observations doivent lui être adressées.

ARTICLE 4 : - Le commissaire enquêteur recevra à la mairie le samedi 27 janvier 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30, le mercredi 14 février 2018 de 17 heures à 20 heures et le samedi 24 février 2018 de 9 heures 30 à 12 heures 30.

ARTICLE 5 : - A l'expiration du délai d'enquête le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-enquêteur et clos par lui

ARTICLE 6 : - Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur déposera en mairie le dossier avec son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 : - Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

ARTICLE 8 : - Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage.

ARTICLE 9 : - Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera inséré en caractères apparents 15 jours avant le début de l'enquête, dans les 2 journaux suivants :

- La Gazette du Val d'Oise
- Le Parisien – Edition du Val d'Oise

Cet avis sera renouvelé, dans les mêmes journaux, dans les 8 premiers jours de l'enquête.

ARTICLE 10 : - Ampliations du présent arrêté seront adressées :

- 1°) – Au Commissaire Enquêteur,
- 2°) – Au Préfet du Val d'Oise,

Fait à MOUSSY, le 20 décembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20171220-Ar-PLU-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017
Publication : 20/12/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le maire,
Philippe HOUDAILLE